

PLAN OISE SANTÉ

Depuis 2018, avec la mise en place de son Plan Oise Santé doté d'une enveloppe budgétaire de 1,6 M€, le Conseil départemental de l'Oise accompagne les professionnels de santé et les collectivités pour favoriser le renforcement d'une offre de soins de qualité et de proximité afin de lutter contre la désertification médicale.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ, INSTALLEZ-VOUS DANS L'OISE !

JE SUIS :



INFIRMIER EN FORMATION PRATIQUE AVANCÉE



ÉTUDIANT



PROFESSIONNELS DE SANTÉ



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

— NOUVEAUTÉ 2025 ! OUVERTURE DU GUICHET UNIQUE

— S'INSTALLER COMME MÉDECIN DANS L'OISE

Simple comme un guichet unique

Tous les opérateurs du territoire vous accueillent ensemble pour vous livrer toutes les informations, démarches ainsi que les aides auxquelles vous pouvez prétendre.


CONTACT

Guichet unique

 Le troisième mardi après-midi de chaque mois

 3608

 Envoyer un courriel

 Consulter le site internet (<https://www.ameli.fr/oise/medecin/exercice-liberal/vie-cabinet/installation-liberal/processus-installation>)

 En présentiel ou en distanciel

DEVENEZ MAÎTRE DE STAGE

Le Département vous accompagne pour votre formation.

Une aide à la formation de **750 €/jour de formation** dans la limite de 2 jours et un bonus de 500 € pour les médecins installés depuis moins de 5 ans s'engageant dans cette formation.

DÉPOSEZ VOS DOSSIERS SUR LE PORTAIL DES AIDES ET SUBVENTIONS

PLAN OISE SANTÉ

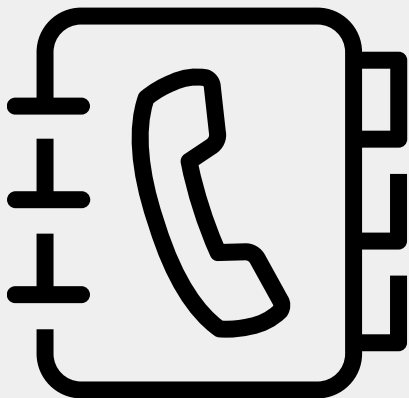
AIDE À LA FORMATION DE NOUVEAUX MAÎTRES DE STAGE UNIVERSITAIRES (MSU)

Vos dossiers sont à déposer directement en ligne sur le Portail des aides et subventions. Le « Portail des aides et subventions » est accessible à tous via le lien suivant :

ACCÉDER AU SERVICE

<https://www.aidesubventions.oise.fr>

LA CELLULE OISE SANTÉ EST À VOTRE ÉCOUTE

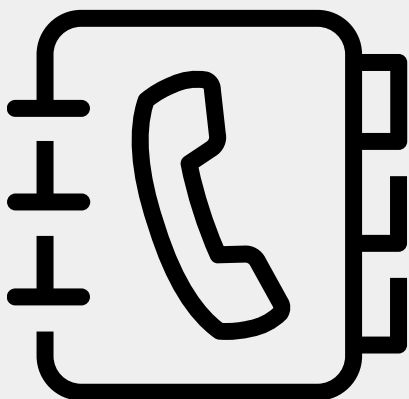


Julie Piens

 Chargée de projets santé

 03 44 10 41 74


 [Envoyer un courriel](#)



Jeanne Masselin

 Chargée de projets santé/attractivité

 03 44 06 67 12

 [Envoyer un courriel](#)

